

# QUESTIONS-REPONSES

## François Ost

# SUR

*www.jurantiel.com, OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel*

**1/ Quelle est la date de naissance de l'auteur ?**

François Ost est né le 17 février 1952 à Bruxelles-ville (Belgique).

**2/ Quelle est la nationalité de l'auteur ?**

François OST est de nationalité Belge.

**3/ Quelle est le parcours académique de l'auteur ?**

Après avoir effectué ses études secondaires en section latin-grec à l'institut Saint Boniface à Bruxelles, François Ost a suivi une formation en droit, philosophie et droit économique à l'Université Catholique de Louvain à Bruxelles et à la faculté Saint-Louis de Bruxelles qui aujourd'hui est devenu Université Catholique de Louvain Saint-Louis de Bruxelles depuis 2023. Il a multiplié des diplômes avec de grande distinction. Il est titulaire de trois licences en droit, en Philosophie, et une licence spéciale en Droit économique. Il est également titulaire d'un doctorat en Droit en 1980 qui marque la fin de son parcours académique.

**4/ Quel a été le sujet de thèse de l'auteur ?**

François OST a soutenu une thèse en philosophie du droit en 1980, coécrite avec Jacques Lenoble. Le titre était **Droit, mythe et raison : Essai sur la dérive mythologique de la rationalité juridique** menée sous la direction de François RIGAUX.

**5/ Quel était son sujet au concours d'agrégation ?**

En Belgique, l'agrégation fait référence à l'AESS (agrégé de l'enseignement secondaire supérieur) un titre pédagogique après un master et qui permet d'enseigner dans l'enseignement secondaire. Il n'y a pas de concours d'agrégation comme en France pour accéder aux postes de professeurs dans les Universités.

Pour enseigner dans l'enseignement supérieur, les universités belges recrutent des professeurs en fonction de leur expertise académique, de leur parcours professionnel. Le processus de recrutement repose sur les titres et les grades universitaires tels que le doctorat.

## **6/ Quelle est la carrière universitaire de l'auteur ?**

François OST est un juriste enseignant chercheur, spécialiste de la philosophie du droit et de la théorie du droit. Il est devenu Professeur d'Universités après l'obtention de son doctorat en 1980. Son expertise à l'enseignement y a également contribué à la suite d'un enchaînement de statut durant son parcours étudiant à la faculté de droit de l'Université Catholique Louvain Saint-Louis de Bruxelles. Il a d'abord occupé le poste d'assistant après sa première licence de droit, puis il a été chargé de cours dans la même année qu'il a soutenu sa thèse de doctorat et enfin professeur après 08 années.

Il ne s'est pas arrêté là. Sous sa casquette d'enseignant-chercheur, il est Professeur ordinaire depuis 1992 aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles pour le cours de théorie du droit, droit naturel, droit et littérature, théorie des droits de l'homme, philosophie du droit et à la Katholieke Universiteit Brussel depuis 1993 pour les cours de théorie et philosophie du droit. C'est un poste permanent à l'université qui confère l'habilitation à développer les recherches, à l'enseignement des cours universitaires et l'encadrement des étudiants, les aidant à développer leurs compétences et à réaliser leurs projets de recherche.

Comme enseignant, François OST a été et l'est encore, un remarquable pédagogue pour les générations de Saint-Louis qui le considèrent comme « un orateur né ». Il a été « Professeur invité » par Les responsables d'autres Universités de l'UCL (Université Catholique de Louvain), de l'Université de Genève, des Universités de Buenos Aires, Sao Paulo, Macerata, Paris-Nanterre, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Aix-Marseille, Lisbonne, Rio de Janeiro, ainsi qu'au Collège de France, au Collège Belgique, au Collège international de Philosophie de Paris, à l'École nationale de la Magistrature (Bordeaux) ou encore à l'Institut universitaire européen (Florence).

Il a également dirigé une dizaine de thèses doctorales de Nicolas de Sadeleer en droit de l'environnement (1998), Sébastien van Drooghenbroeck en droit des droits fondamentaux (2001), Nicolas Bernard en droit du logement (2003), Antoine Bailleux en droit européen (2008), Daniel Dumont en droit de la sécurité sociale (2010), Delphine Misonne en droit de l'environnement (2010), Diane Bernard en droit international pénal (2011), Jérémie van Meerbeeck en droit européen (2013), Pauline Bégasse de Dhaem en droit bancaire (2017) et Marie-Sophie de Clippele en droit de l'art et Oscar Torres en droit européen. Cette volonté constante d'assurer la continuité des projets entrepris et de préparer la relève lui donne le rôle de passeur (un enseignant qui partage transmet les connaissances ainsi que la facilitation de l'apprentissage et la mise en pratique des connaissances scientifique) pour les générations futures.

François OST a endossé des responsabilités académiques, scientifiques et éditoriales multiples. Il a été Doyen de Faculté pendant onze ans, Vice-Recteur à la recherche de l'Université pendant dix ans. Il est le Président du Conseil de recherche des Facultés universitaires Saint-Louis, du Comité des Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Président du corps académique des Facultés universitaires Saint-Louis, Président de la Commission du FNRS

(Fonds national de la recherche scientifique) des Écoles doctorales, Co-directeur du Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques des Facultés universitaires Saint-Louis. Il est le Fondateur et directeur du CEDRE (Centre d'Étude du Droit de l'Environnement) et du centre de recherche rattaché à la Faculté de Droit des F.U.S.L.

Le travail acharné de François Ost lui vaudra des reconnaissances nationales et internationales. Il a été Titulaire à deux reprises de la chaire Francqui au titre belge de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles l'année 1994-1995 et de la Faculté de théologie et de philosophie de l'Université catholique de Louvain l'année 2005-2006. Il a reçu aussi la Chaire Unica de l'Université de Lausanne en 2008. Il a été proclamé docteur *honoris causa* de l'Université de Nantes en 2001, de l'Université de Genève en 2017, de l'Université du Québec à Montréal le 4 décembre 2018, et de l'Université de Montpellier le 25 décembre 2022. Il est Lauréat du prix de la recherche Prince Louis de Polignac en 2010. Il a également reçu le Prix quinquennal de l'essai de la Communauté française de Belgique en 2007 pour l'ouvrage **"Raconter la loi"**.

Il a été aussi élu membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique en 2004. Il a été élevé au titre de baron par Sa Majesté le Roi des Belges en 2013. Aujourd'hui, il est Professeur Emérite à l'université catholique Louvain Saint-Louis de Bruxelles depuis 2017. Ce titre lui est donné grâce à son parcours universitaire brillant, à ses réalisations intellectuelles et innovations accomplis au fil des ans dès son intégration en tant qu'étudiant en 1970.

## **7/ Quelle est l'œuvre de l'auteur ?**

Le rayonnement intellectuel et le foisonnement d'activités de François OST fait de lui aujourd'hui un pilier de la faculté de droit de l'université Saint-Louis de Bruxelles et de

nombreuses facultés de droit des Universités francophones. Son approche interdisciplinaire où l'enseignement du droit se combine à la philosophie, sociologie ou de psychologie autant qu'à une réflexion critique sur le droit a été développé dans ses nombreux ouvrages écrits seul et en coécriture.

Son premier ouvrage en coécriture était avec J. Lenoble sur sa thèse doctorale (*Droit, mythe et raison*). Il poursuivra l'expérience d'une écriture à quatre mains avec Michel van de Kerchove. Coauteurs de six ouvrages de théorie du droit, dont quatre feront l'objet de traductions en anglais, italien et espagnol. Ils ont entamé avec :

- Bonnes mœurs, discours pénal et rationalité juridique en 1982,
- Jalons pour une théorie critique du droit en 1987,
- Le système juridique entre ordre et désordre en 1988,
- Entre la lettre et l'esprit. Les directives d'interprétation en droit en 1989,
- Le droit ou les paradoxes du jeu en 1992,
- De la pyramide au réseau ? Pour une dialectique du droit en 2002.

Dès les années 1980, François Ost entame également un parcours monographique plus personnel qui l'amène à embraser des terres nouvelles où son sens de l'analyse et de la synthèse font merveille.

- Il inaugure la réflexion sur le droit de l'environnement avec ***La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*** en 1995,
- Quelques années plus tard, il amorce une réflexion sur les mutations de la temporalité juridique ***Le temps du droit*** en 1999,
- Puis vient ***Du Sinaï au Champ-de-Mars. L'autre et le même au fondement du droit*** en 1999, ouvrage où l'auteur renoue

avec le questionnement des fondements abordé dans *Droit, mythe et raison*,

- Et enfin suivent alors ***Raconter la loi, Aux sources de l'imaginaire juridique*** 2004, ***Dire le droit, faire justice*** en 2007, ***Le droit comme traduction*** en 2009 et ***À quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités*** en 2016.

Un ensemble d'ouvrages solo qui constituent autant de jalons d'une réflexion plus générale sur le sens, la place et les mutations du droit dans nos sociétés contemporaines.

François OST est également à l'origine d'un ambitieux programme international de candidatures bilingues créé en 1991 avec la Katholieke Universiteit Brussel (KUB) et son doyen de l'époque, Mark Van Hoecke et l'Académie européenne de théorie du droit fondé 1993. *Il s'agit* d'un programme bilingue (Français-Anglais) de théorie du droit, mobilisant les meilleurs spécialistes internationaux de la matière. Il s'agit d'une Sorte d'école doctorale avant la lettre, imprégné de l'ambiance estudiantine des échanges Erasmus, avec un ***Master in Legal Theory*** qui accueille des cohortes d'étudiants de toutes nationalités, européens et extra-européens.

## **8/ Quelles sont les autres activités de l'auteur ?**

François Ost, a une double facette. Derrière le philosophe et théoricien du droit se cache aussi un passionné de littérature et un homme de théâtre. Le juriste belge est aussi Dramaturge. Il est l'auteur de trois pièces de théâtre : *Antigone voilée* en 2004, *la nuit la plus longue*. *Sade et Portalis au pied de l'échafaud* en 2009 et *Camille* en 2011.

Il est également le virtuose d'un nouveau genre : Le conte juridique (qui consiste à enseigner le droit et à le penser en racontant des histoires et en échafaudant des fictions). C'est le genre au sein duquel se mêlent le droit et la littérature. Il a écrit *Shakespeare : La comédie de la loi* en 2012, *Sade et*

la loi en 2005, Furetière : la démocratisation de la langue 2008, Traduire. Défense et illustration du multilinguisme en 2009. François Ost est reconnu comme un représentant important en Europe du courant « Droit et Littérature » venu d'outre-Atlantique.

## **9/ Quelles sont les influences de l'auteur sur sa pensée ?**

François Ost est un juriste et dramaturge, chercheur et enseignant, qui a combiné l'ensemble de ses passions faisant référence au plan international : le droit, la philosophie, la sociologie et la littérature. Ses travaux et son approche sur la construction d'un enseignement axé sur l'ouverture et l'interdisciplinarité a été développé avec Michel van de Kerchove ancien Vice-recteur aux Facultés universitaires Saint-Louis qui a été une influence importante.

Ce dernier a également créé en 1974 un laboratoire de recherche : le *Séminaire Interdisciplinaire d'Études Juridiques (SIEJ)*, qu'a rejoint François OST en 1975 et d'autre laboratoire connus sous le nom de **CEDRE**, **SIRL** dans le but de développer le principe d'une démarche interdisciplinaire appelée à devenir la matrice de la recherche et de l'enseignement à la Faculté de droit. Il s'agit d'une démarche dialectique, soulignant les paradigmes de l'articulation du point de vue externe averti du point de vue interne et un va-et-vient constant entre théorie et empirique, guidées par le souci constant de nouer et nourrir le dialogue entre le droit et les autres disciplines.

Il y a également les travaux de psychanalyse de Pierre LEGENDRE et de Cornelius CASTORIADIS lui a permis avec son monologue LENOBLE d'aborder le questionnement sur la perspective dogmatique traditionnelle de la science du droit qui contribuera à marquer sa trajectoire réflexive ultérieure, en philosophie comme en théorie du droit.

La confrontation avec ALTHUSSER et MARCUSE sur les écrits

d'Edgar Morin aux courants de l'antipsychiatrie et l'approche réflexives sur le droit via les cours de sources et principes du droit ou de droit naturel qui ont déclenché son départ pour la faculté de Saint-Louis après avoir consacré à vivre les trois années de licence en droit à l'ULC comme années de Plomb avec un enseignement qu'il qualifiera "désespérément de dogmatique".

Sa passion pour la littérature et le théâtre y ont aussi contribué pour une pensée du nouveau genre (le conte juridique) au sein duquel se mêle le droit et la littérature

### **10/ Quelles sont les critiques de l'auteur sur son œuvre ?**

La vingtaine d'ouvrages de François Ost écrit seul et en coécriture avec d'autres auteurs, ont marqué la communauté juridique par leur rigueur et leur originalité. Néanmoins, l'un de ses célèbres ouvrages, coécrit avec Michel VAN DE KECHOVE *De la pyramide au réseau ? Pour une dialectique du droit* en (2002) a fait gloser nombre de commentateurs.

D'abord pour son attaque à la construction schématique de la hiérarchie des normes, ensuite parce que l'ouvrage mélange les considérations sur le contenu du droit avec les questions sur la façon on peut connaître et comprendre le droit. D'autres critiques reposent sur le fait que les critiques présentés par l'ouvrage ne sont pas suffisamment en phase avec les problèmes concrets rencontrés par les juristes.

Par **MBENA OMBOLO Berthe Olivia**